

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2017 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Michel BOULLEE, Maire de Suzannecourt et doyen des administrateurs, le 18 décembre 2017 à 14h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier, représentant l'Etat ;
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise ;
Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental ;
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne ;
M. Bruno SIDO,	Conseiller départemental du canton de Poissons.

Participaient également (8)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire ;
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne ;
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Sept administrateurs sont présents soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Décisions du conseil d'administration

Election du Président et du Vice-Président du groupement (17-19)

La convention constitutive du groupement d'intérêt public Haute-Marne, modifiée en application des nouvelles dispositions introduites par la Loi n° 2006-739 du 28 juillet 2006, a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014.

Conformément à l'article 27 de la convention constitutive, le conseil d'administration du 9 octobre 2015 a désigné M. Bruno SIDO Président du groupement pour une durée de trois ans et M. Michel BOULLEE vice-président du groupement pour la même durée.

La composition du conseil d'administration a été renouvelée suite à l'application de la Loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

Elle a également été renouvelée suite à l'élection des représentants des communes rurales et des communes urbaines au sein de l'assemblée générale du groupement le 18 décembre 2017.

Le conseil d'administration élit, à l'unanimité, M. Bruno SIDO, Président du GIP Haute-Marne par six voix pour et une abstention (M. SIDO).

Le conseil d'administration élit, à l'unanimité, M. BOULLEE, vice-président du GIP Haute-Marne par six voix pour et une abstention (M. BOULLEE).

L'ordre du jour étant épuisé à 14h45, la séance est levée.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

22 JAN. 2018



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2017 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 18 décembre 2017 à 16h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (4)

M. Bruno SIDO,	Président ;
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier, représentant l'Etat ;
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental.

Membre excusé et représenté (1)

M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.
-------------------	---

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Participaient également (10)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire ;
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne ;
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Quatre administrateurs sont présents, un est représenté et deux excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit sept voix sur huit.

La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Décisions du conseil d'administration

Représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM « Haute Marne Immo-Bail » (17-20)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'élire MM. Bruno SIDO et Laurent GOUVERNEUR, administrateurs de la SEM Haute-Marne Immo-bail aux côtés de MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON siégeant déjà au sein de cette instance.

Ces deux mandats d'administrateurs de la SEM Haute-Marne Immo-bail ne prendront effet qu'à compter de l'entrée au capital de la communauté d'agglomération de Chaumont et de la Région Grand Est.

SAS Méthassin - Unité de méthanisation - Belmont (17-21)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé", une aide de 9 % dans la limite de 100.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la SAS Méthassin pour une assiette subventionnable de 1.103.153 € HT.

Gaec de Dardu - Unité de méthanisation - Audeloncourt (17-22)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter, au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé", une aide de 8 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par le Gaec de Dardu pour une assiette subventionnable de 2.575.988 € HT.

Méthamance - Unité de méthanisation - Rougeux (17-23)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'allouer, au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé", une aide de 10 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la Sarl Méthamance pour une assiette subventionnable de 2.082.250 € HT.

Gaec du Mouzon - Unité de méthanisation - Vaudrecourt (17-24)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé" une aide de 7 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par le Gaec du Mouzon pour une assiette subventionnable de 2.807.000 € HT.

Ets Claude Lasserteux - construction d'une usine ZI rue Lavoisier - Nogent (17-25)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder, au titre de l'action 17-11 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises" une aide de 20 % dans la limite de 520.500 € du projet de construction d'une usine ZI rue Lavoisier à Nogent pour les Ets Lasserteux pour une assiette subventionnable de 2.602.502 € HT.

SCIC DIB52 - Ligne de tri DIB - Chamouilley (17-26)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer, à la SCIC DIB52, au titre de l'action 17-01 "Investissements environnementaux des entreprises" :

- une aide de 14 % dans la limite de 164.206 € du projet d'acquisition de « ligne de tri de DIB, bennes, compresseur, minipelle, pont à bascule, dalle du bâtiment » pour une assiette subventionnable de 1.147.732 € HT.
- une aide de 20 % dans la limite de 9.338 € du projet d'acquisition des postes « électricité, plomberie, enseigne et portes, portail métallique » pour une assiette subventionnable de 46.694 € HT.

Soremo - Station d'évapo-concentration des déchets liquides & tambour de recyclage des scories d'aluminium - Chaumont (17-27)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'allouer, au titre de l'action 17-01 "Investissements environnementaux des entreprises" une aide de 20 % dans la limite de 302.400 € du projet d'acquisition d'une station d'évapo-concentration des déchets liquides et d'un tambour de recyclage des scories d'aluminium réalisé par l'entreprise SOREMO pour une assiette subventionnable de 1.512.000 € HT.

Communauté d'Agglomération de Chaumont - construction d'un groupe scolaire maternelle - Nogent (17-28)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 17-29 "Groupes scolaires" une aide de 25 % dans la limite de 612.875 € du projet de construction d'un groupe scolaire maternelle à Nogent sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Chaumont pour une assiette éligible de 2.451.500 € HT.

Mise en accessibilité de la gare de Chaumont (17-29)

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 19 décembre 2016, a été appelé à se prononcer sur la demande de financement présentée par SNCF Réseau dans le cadre de la mise en accessibilité des quais.

Elle était limitée à 238.958 €, représentant 6 % du montant de travaux de 4 M€ HT.

Cependant, les optimisations de longueurs de quai et quelques modifications d'aménagements dans le souterrain ont conduit à une augmentation prévisionnelle de 1,35 M€, portant ainsi le budget global à 5.350.000 € HT.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter l'attribution, à SNCF Réseau, conformément à la fiche 17-11 "Aide directe et indirecte immobilier entreprise", d'une aide de 5 %, dans la limite de 319.553 €, d'une assiette limitée à 5.350.000 € HT.

Cette décision annule et remplace la décision du 19 décembre 2016 d'attribuer une subvention limitée à 238.958 €, représentant 6 % du montant de travaux de 4 M€ HT.

Ville de Saint-Dizier – Reprise de l'entrée de ville Ouest – 2^{ème} tranche (17-31)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer une subvention limitée à 510.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.700.000 €, conformément aux montants inscrits dans le contrat de ville 2015-2020.

Contrat de ville de Langres 2015-2020 – Modifications (17-32)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter le contrat de ville de Langres 2015-2020 modifié, composé de 30 opérations chiffrées à un coût de 28.345.525 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (ville, communauté de communes et PETR) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement sollicités sur les projets des collectivités (6.604.569 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le groupement pour la période 2015-2020. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 30 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h00, la séance est levée.

Le Commissaire du Gouvernement

Le Président


Bruno SIDO

22 JAN. 2018

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-20
OBJET : Représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM « Haute-Marne Immo-Bail »	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Par délibération en date du 7 décembre 2015, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avait notamment décidé, à l'unanimité :

- de constituer une SEM dénommée « SEM Haute-Marne Immo-Bail » ayant pour objet le portage immobilier de projets principalement industriels,
- d'acquérir 2 499 actions de cette SEM d'un montant nominal unitaire de 1 000 €,
- de désigner trois représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM, à savoir : MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON.

Le capital de la SEM « Haute-Marne Immo-Bail » s'établit à 5.001.000 €, réparti en 5.001 actions de 1.000 € chacune. Le conseil départemental de la Haute-Marne détient 2 501 parts, le GIP Haute-Marne a souscrit 2 499 parts et un privé a été associé à la création de la SEM avec une action.

Les dispositions de la loi NOTRe contraignent le conseil départemental de la Haute-Marne à céder 2/3 de ses actions (1 668 actions) à des collectivités ayant une compétence en matière de développement économique.

L'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la Région Grand Est ayant fait part de leur volonté d'acquérir 834 actions chacune, le Conseil d'administration de la SEM a délibéré le 29 mai 2017 sur la cession de ces 1 668 actions détenues par le conseil départemental de la Haute-Marne, à raison de 834 actions pour chaque collectivité. Cette répartition a été validée par les deux exécutifs concernés.

La nouvelle répartition sera la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
GIP Haute-Marne	2 499	49,97 %
Conseil départemental de la Haute-Marne	833	16,66 %
Région Grand Est	834	16,68 %
Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles	834	16,68 %
Personne physique	1	0,01 %
TOTAL	5 001	100,00 %

En vertu de l'article 13 des statuts de la SEM, les sièges au conseil d'administration sont attribués à chaque collectivité territoriale ou groupement à proportion des actions détenues individuellement.

Concernant le nombre d'administrateurs, compris selon les statuts entre 5 et 17, il a été proposé de le porter à 11 membres selon la composition :

Actionnaires	Nombre de représentants au Conseil d'administration
GIP Haute-Marne : 49,97*11	5
Conseil départemental de la Haute-Marne : 16,66*11	2
Région Grand Est : 16,68*11	2
Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles : 16,68*11	2

Cette nouvelle composition du conseil d'administration a été entérinée par l'assemblée générale des actionnaires de la SEM le 19 juin 2017. Elle sera effective à compter de l'acquisition des actions par la Région et la communauté d'agglomération.

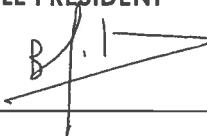
Le nombre des représentants du GIP Haute-Marne au conseil d'administration de la SEM passera donc de 3 à 5.

Aussi, le conseil d'administration du Groupement est appelé à désigner deux représentants supplémentaires du GIP Haute-Marne au sein de la SEM Haute-Marne Immo-Bail, sachant que MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON siègent déjà au sein de cette instance.

Ces deux administrateurs supplémentaires siégeront au conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail à compter de l'acquisition des actions par la Région et la communauté d'agglomération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'élire MM. Bruno SIDO et Laurent GOUVERNEUR, administrateurs de la SEM Haute-Marne Immo-bail.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-21
OBJET : SAS Méthassin - Unité de méthanisation -Belmont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La SAS METHASSIN représente 2 associés déjà engagés ensemble dans le GAEC Chauffetet : Fabrice et Johann Chauffetet.

Le GAEC Chauffetet est une exploitation agricole de polyculture-élevage :

- 285 ha de SAU : 90 ha d'herbe, 55 ha de blé, 85 ha de maïs, 25 ha d'orge, 30 ha de colza
- 130 vaches laitières et la suite, 100 taurillons à l'engraissement et 70 veaux

Les principaux objectifs des porteurs de projet sont les suivants :

- gérer au mieux les effluents d'élevage dans le cadre de la fertilisation pour diminuer la dépendance aux intrants minéraux,
- réduire les nuisances des effluents,
- diversifier les revenus par une recherche de valeur ajoutée,
- répondre aux demandes de la société sur la production d'énergie verte (chauffage et électricité)
- installer un jeune agriculteur sur la ferme

Les partenaires du projet sont :

Partenaires	Nature de l'activité	Commune (distance)	Production	SAU (ha)	Implication dans projet
Gaec Chauffetet	Elevage bovin	Belmont (joutant l'unité de méthanisation)	Bovin lait	289 ha	Substrat/digestat
Patrick Bouteille	Menuisier ébéniste	Belmont (9 km)			Utilisateur chaleur pour sécher bois

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Lisier bovin*	2 600	41,6%	39 000	12,9%	Epandage
Fumier bovin*	1 500	24,0%	66 000	21,8%	Epandage
Total effluents	4 100	65,6%	105 000	34,7%	
CIVE*	550	8,8%	40 500	13,4%	Non valorisées
Ensilage de maïs*	600	9,6%	60 000	19,8%	Alimentation animale
Ensilage d'herbe*	100	1,6%	11 500	3,8%	Alimentation animale
Total Cultures énergétiques	1 250	20,0%	112 000	37,0%	
Cannes de maïs*	900	14,4%	85 500	28,3%	Non valorisés
Total Résidus de cultures	900	14,4%	85 500	28,3%	
TOTAL	6 250	100%	302 500	100%	

* Le taux de maîtrise du gisement est de 100% (sécurisé à 100% par des lettres d'intention).

Les digestats générés par l'installation seront épandus (3.962 t/an pour le digestat liquide et 1.589 t/an pour le digestat solide).

Le biogaz sera valorisé dans un cogénérateur fonctionnant par la combustion seule du biogaz produit. L'électricité sera revendue à EDF via un contrat d'obligation d'achat.

Puissance électrique installée	160 kWe
Energie électrique revendue	1.261 MWe
Energie thermique produite	1.240 MWhth
Energie thermique revendue	750 MWhth
Autoconsommation	272 MWhth
Energie thermique non valorisée	218 MWhth
Client chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage • Séchage bois
Montant de l'investissement	1.342.092 €
Taux de valorisation thermique total	40,2%
Taux de valorisation énergétique	65,2%

La chaleur produite permettra de :

- Chauffer les bureaux et la salle de traite ;
- Sécher du bois.

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	Solution de référence
Terrassements et aménagements (process et stockages)	163 503	163 503	
Ouvrages bétons process	65 930	65 930	
Equipements et procédé d'incorporation	61 373	61 373	
Local technique et équipements	128 816	128 816	
Automatisme et pilotage	75 515	75 515	
Digester et process	168 474	168 474	
Couverture de fosse digestat, réseau et agitateur	34 247	34 247	
Séparation de phase sur plateforme métallique et équipements	36 944	36 944	
Traitement du biogaz	15 004	15 004	
Cogénération et équipements	243 625	243 625	
Electricité	25 333	25 333	
Raccordement Enedis	40 000	40 000	
Réseaux de chaleur et échangeurs	31 127	31 127	
Bâtiment de séchage	68 381		
Location de matériel	2 700	2 700	
Frais de démarrage (consommables...)	3 398	3 398	
Ingénierie et installation	47 660		
Sécurité du site	960		
kit pièces de rechange et vidange	7 164	7 164	
Assurance	8 964		
Tonne avec pendillard	112 974		
TOTAL GENERAL	1.342.092	1 103 153	240 000

Le coût total du projet est estimé à 1.342.092 € HT.

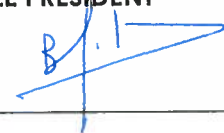
L'Ademe a accordé une aide de 18%, dans la limite de 200.000 € sur une assiette de dépenses éligibles de 1.103.153 € HT.

	Montant (€)	%
ADEME	200 000	18%
GIP	100 000	9%
Maître d'ouvrage	803 153	73%
Total subventionnable	1 103 153	100%

Selon l'agence, une aide de 27% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 6,4 ans et un TRI de 13,6%.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé" une aide de 9 % dans la limite de 100.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la SAS Méthassin pour une assiette subventionnable de 1.103.153 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 22 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRÉSIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-22
OBJET : Gaec de Dardu - Unité de méthanisation - Audeloncourt	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le Gaec de DARDU regroupe trois associés : Laurent Flammarion, son fils Emmanuel et Basile Chittaro. Il se situe sur la commune d'Audeloncourt (canton de Poissons).

C'est une exploitation agricole de polyculture-élevage :

- 680 ha de SAU : 490 ha de prairie, 80 ha de maïs ensilage, 70 ha de blé, 20 ha de colza et 20 ha d'orge
- élevages : 130 vaches laitières + 300 vaches allaitantes

Les principaux objectifs des porteurs de projet sont les suivants :

- diversifier les activités de l'exploitation et créer une nouvelle source de revenus
- désodoriser et valoriser les effluents d'élevage
- maintenir le salarié actuel sur l'exploitation
- produire de l'électricité et de la chaleur à partir de ressources renouvelables
- inscrire l'exploitation dans une démarche environnementale

Les partenaires du projet sont :

Partenaires	Nature de l'activité	Commune (distance)	Production	SAU (ha)	Implication dans projet
Gaec de Levecourt	Exploitation agricole	Levecourt (6km)	Polyculture, élevage laitier	560 ha	Substrat/digestat
Scea Rondot	Exploitation agricole	Doncourt-sur-Meuse (7km)	Polyculture, élevage laitier	152 ha	Substrat/digestat
Société Buches et Buchettes	Producteur, transformateur et vendeur de bois	Brevannes-en-Bassigny (9km)			Utilisateur chaleur
MM. et Mme Flammarion	Particuliers	Audeloncourt			Utilisateurs chaleur

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Eaux brunes*	600	3,4%	0	0%	Epandage
Eaux blanches*	600	3,4%	10 971	1,1%	Epandage
Fumier vaches laitières*	1 800	10,3%	82 646	8,3%	Epandage
Fumier bovins viande*	6 460	36,9%	368 771	37,0%	Epandage
Fumier bovins extérieurs	3 800	21,7%	207 845	20,9%	Epandage
Lisier bovins extérieurs	1 500	8,6%	19 278	1,9%	Epandage
Total effluents	14 760	84,4%	689 511	69,2%	

Etude de faisabilité	4 000		
Etude de sol	3 000		
Dossier ICPE, permis de construire	15 000		
Voirie	120 000		
Chargeur	60 000		
Matériel d'épandage	263 000		
TOTAL GENERAL	3 300 934	2 575 988	645 000

Le coût total du projet est estimé à 3.300.934 € HT.


L'Ademe a accordé une aide de 19%, dans la limite de 500.000 € sur une assiette de dépenses éligibles de 2.575.988 € HT.

	Montant (€)	%
ADEME	500 000	19%
GIP	200 000	8%
Maître d'ouvrage	1 875 988	73%
Total subventionnable	2 575 988	100%

Selon l'agence, une aide de 27% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 6,8 ans et un TRI de 12,5%.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé" une aide de 8 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par le Gaec de Dardu pour une assiette subventionnable de 2.575.988 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-23
OBJET : Méthamance -Unité de méthanisation - Rougeux	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Les GAEC de la Chaume (Rougeux) et de la Ferme de Beaulieu (Hortes), polyculture-élevage, ont souhaité s'associer pour créer une unité de méthanisation à Rougeux dans l'ancien canton de Fayl-Billot. Ils apporteront des substrats (effluents d'élevage, lisier et fumiers ainsi que de l'ensilage), de la surface d'épandage et utiliseront la chaleur produite.

Les deux exploitations présentent chacune trois ateliers de production : vaches laitières, bovins allaitants et grandes cultures (630 ha au total).

Le site choisi pour installer le méthaniseur se trouve à 300 m du GAEC de la Chaume et à 2.300 m de la Ferme de Beaulieu.

Les deux GAEC détiendront 85,2% de la société d'exploitation de l'unité créée (Sarl Méthamance). Les 14,8% seront propriété d'Opale Energies Naturelles, une société d'ingénierie de Fontain (88).

L'objectif est d'améliorer les pratiques et l'autonomie des deux exploitations agricoles en valorisant les effluents d'élevages par le biais de la méthanisation. La chaleur récupérée sur le moteur de cogénération servira à sécher du foin et du maïs pour les exploitations. Ce foin séché sera de meilleure qualité et permettra une meilleure qualité de lait.

Le tonnage entrant dans le digesteur (volume 3.500 m³) variera de 36,3 T en février et 26,6 T en août et le temps de séjour oscillera entre 97 jours en hiver et 131 jours en été.

Matières premières (*)	Tonnage annuel	%	Production énergétique potentielle (m ³ CH ₄)	%
Fumier mou	2.112	19	73.920	16
Fumier compact	4.768	44	200.256	42
Lisier	2.570	23	38.550	8
Ensilage dédié	1.375	13	152.250	32
Ensilage CIVE	125	1	10.000	2
Total	10.950	100	474.976	100

(*)L'ensemble des intrants auront pour origine les GAEC.

Un séchoir à plat sera construit en commun par les deux GAEC pour valoriser la chaleur produite (tarif de 25 €/MWh). L'électricité sera revendue sur le réseau électrique sur la base tarifaire d'un prix de vente de 214,88 €/MWh.

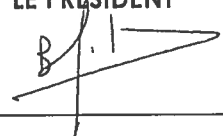
Puissance électrique installée	250 kWe
Energie électrique revendue	1.720 MWh
Energie thermique produite	1.918 MWhth
Energie thermique revendue	834 MWhth
Autoconsommation	539 MWhth
Energie thermique non valorisée	545 MWhth
Client chaleur	Les 2 GAEC
Montant de l'investissement	2.302.649 €
Taux de valorisation thermique total	71,6%
Taux de valorisation énergétique	57,9%

Le projet est estimé à 2.457.818 € HT. Selon l'étude faite par la société Opale Energies Naturelles une aide de 24,40% permettrait d'obtenir un taux de rentabilité interne (TRI) de 8,5%, Selon l'ADEME, une aide de 40% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 7 ans et un TRI de 12,4%.

	Montant (€)	%
ADEME	560.000	27
GIP	200.000	10
Maître d'ouvrage	1.322.250	64
Total subventionnable	2.082.250	100

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé" une aide de 10 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la Sarl Méthamance pour une assiette subventionnable de 2.082.250 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-24
OBJET : Gaec du Mouzon - Unité de méthanisation -Vaudrecourt	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le GAEC du MOUZON n'a pu présenter sa candidature à l'appel à projets 2017 Méthanisation Grand Est. Il sollicite donc une aide auprès du GIP 52 sans autre cofinancement pour l'installation d'une unité de méthanisation agricole qui produira de l'électricité et de la chaleur à partir d'effluents d'élevage et de co-produits agricoles.

La chaleur produite sera valorisée pour le chauffage de 7 maisons, un atelier (300 m²), une piscine, l'eau du robot de traite ainsi que pour le séchage de fourrage (225 m²) et de grains (225 m²).

Le GAEC du MOUZON est une exploitation agricole de polyculture-élevage :

- 760 ha de SAU : 210 ha de prairie et 550 ha de cultures (maïs ensilage, céréales...) ;
- élevage : 200 vaches laitières et la suite + 12 vaches allaitantes et la suite, soit un total de près de 500 bovins présents sur l'exploitation.

Les principaux objectifs des porteurs de projet sont les suivants :

- diversifier les activités de l'exploitation et créer une nouvelle source de revenus ;
- désodoriser et valoriser les effluents d'élevage ;
- produire de l'électricité et de la chaleur à partir de ressources renouvelables ;
- inscrire l'exploitation dans une démarche environnementale.

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Fumier bovins pailleux	2 000	17,1%	113 100	13,6%	Epandage
Fumier bovins mou	5 800	49,6%	178 872	21,6%	Epandage
Total effluents	7 800	66,7%	291 972	35,2%	
Ensilage de maïs	1 000	8,5%	115 550	13,9%	Alimentation animale
CIVE	1 000	8,5%	85 720	10,3%	Non valorisées
Total Cultures énergétiques	2 000	17,1%	201 270	24,3%	
Cannes de maïs	1 000	8,5%	152 000	18,3%	Non valorisées
Menue-paille	500	4,3%	150 010	18,1%	Non valorisée
Total Résidus de cultures	1 500	12,8%	302 010	36,4%	
Issues de céréales	400	3,4%	33 660	4,1%	Alimentation animale
Total Déchets IAA	400	3,4%	33 660	4,1%	
TOTAL	11 700	100,0%	828 912	100,0%	

Les digestats générés par l'installation seront épandus (10.114 t/an).

Le biogaz sera valorisé dans un cogénérateur fonctionnant par la combustion seule du biogaz produit. L'électricité sera revendue à EDF via un contrat d'obligation d'achat.

Puissance électrique installée	497 kWe
Energie électrique revendue	3.480 MWe
Energie thermique produite	4.260 MWhth
Chauffage habitations	438 MWhth
Chauffage atelier	195 MWhth
Chauffage piscine	10 MWhth
Production eau chaude de traite	54 MWhth
Séchage grains	374 MWhth
Séchage fourrage	1.135 MWhth
Autoconsommation	1.054 MWhth
Energie thermique non valorisée	1.000 MWhth
Client chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffage • Elevage • Séchage bois
Montant de l'investissement	3.244.000 €
Taux de valorisation énergétique	63,3%

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	Solution de référence
Cuves + accessoires	590 000	590 000	
Membranes complètes	182 000	182 000	
Moteur complet avec traitement du gaz	470 000	470 000	
Réseau de gaz + réseau hydraulique	150 000	150 000	
Agitateurs + pompes	155 000	155 000	
Incorporateur + broyeur	250 000	250 000	
Réseau de chaleur	180 000	180 000	
Raccordement au réseau électrique + HTA	130 000	130 000	
Câblage et automatisme	120 000	120 000	
Terrassement, maçonnerie et silos	500 000	500 000	
Enrobé	35 000	-	
Matériel roulant dédié à l'unité (manuscopique, pendillard)	300 000	-	
Etudes et maîtrise d'œuvre	102 000	-	
Matériel de sécurité	50 000	50 000	
Analyses, assistance à la montée en charge	30 000	30 000	
TOTAL GENERAL	3 244 000	2 807 000	600 000

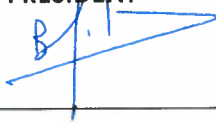
Le coût total du projet est estimé à 3.244.000 € HT. L'assiette éligible est de 2.807.000 € HT.

	Montant (€)	%
GIP	200 000	7%
Maître d'ouvrage	2 607 000	93%
Total subventionnable	2 807 000	100%

Une aide de 7% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 8,7 ans et un TRI de 8,7%.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-05 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique - Privé" une aide de 7 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par le Gaec du Mouzon pour une assiette subventionnable de 2.807.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-25
OBJET : Ets Claude Lasserteux - construction d'une usine ZI rue Lavoisier - Nogent	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Les Ets Claude Lasserteux ont été créés en 1976 et sont propriété de MM. Brulez (60%) et Gazagnes (40%) depuis 2005.

La société, tournée à 100% vers médical, est aujourd'hui leader français des implants à usage vétérinaire (chiens et chats) : rachis, hanche, plaques osseuses.

Elle fabrique également des instruments de chirurgie (gynécologie, obstétrique, orthopédie, ORL, ...) ainsi que des ancillaires pour des prothèses de hanches, de genou, ligament artificiel,...

Les clients sont locaux (Oury-Guyé (10% du CA), Landanger (5%)) ou internationaux (Coloplast Manufacturing (12%), Zimmer Biomet (11%), ...).

En 2016, les Ets Claude Lasserteux ont réalisé un chiffre d'affaire de 1.298.417 € HT pour un résultat net de 166.606 €. Les effectifs sont de 13 salariés (18 salariés à 3 ans).

Les bâtiments actuels (550 m²) étant exigus du fait d'un fort développement des moyens de production, les dirigeants souhaitent faire construire un nouveau de 1.425 m² sur Nogent (2.602.502 € HT).

L'évolution de la réglementation en vigueur tend à imposer, d'ici deux à trois ans, un nettoyage quasi biocompatible pour les implants comme pour les ancillaires. Une telle exigence impliquera un conditionnement dans une zone contrôlée (salle grise voire blanche).

Cette progression dans le nettoyage a été intégrée lors de la conception du bâtiment :

- Un local de conditionnement est prévu avec une structure porteuse pour recevoir un système de traitement de l'air. Ce local, avec un sas d'entrée, sera amené à être classé en salle blanche si nécessaire.
- Le local de passivation a été dimensionné pour permettre l'acquisition d'un module supplémentaire pour le nettoyage/stérilisation à la chaîne automatique de nettoyage/passivation qui fait partie des équipements en cours d'acquisition.

Ce nouveau bâtiment accueillera prochainement :

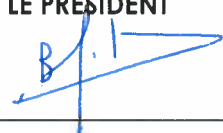
- La chaîne automatique de nettoyage/passivation (212.950 € HT) doit permettre d'éliminer la totalité des polluants entrant en contact avec les pièces produites (nettoyage) et toute trace de matière organique et d'accélérer la création de la couche d'oxyde de chrome, barrière naturelle contre la corrosion (passivation).
- une centrale d'aspiration à voie humide (32.549 € HT) au niveau de l'atelier de meulage/polissage, garantissant une sécurité optimale contre les éventuels départs de feux ainsi qu'un degré de filtration assurant zéro rejet de particules à l'extérieur.

Avec ces investissements, les dirigeants envisagent de diversifier la production vers des implants humains.

L'aide du groupement pourrait s'élever à 520.500 €. L'engagement étant supérieur à la délégation du comité exécutif (400.000 €) au titre de l'action 17-11 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises", la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-11 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises" une aide de 20 % dans la limite de 520.500 € du projet de construction d'une usine ZI rue Lavoisier à Nogent pour les Ets Lasserteux pour une assiette subventionnable de 2.602.502 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-26
OBJET : SCIC DIB52 - Ligne de tri DIB	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La société (DIB 52) sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a été créée pour acquérir un terrain afin d'y aménager une plateforme de valorisation des DIB et gérer le site.

Le potentiel s'élèverait à 60.000 tonnes/an au niveau de la Haute-Marne dont les origines sont les déchetteries (SDED), les artisans et entreprises ; tout en créant de l'emploi non délocalisable pour des personnes faiblement qualifiées ou éloignées de l'emploi.

L'objectif est :

- Transformer les produits en matière valorisable à haut pouvoir énergétique ;
- Limiter, voire éviter de transporter les déchets sur des longues distances, en créant des plateformes de massification-tri-valorisation au plus près de la collecte ;
- Faire un contrat avec les collectivités et les entreprises pour réduire le coût de traitement tout en élevant le niveau de recyclage et en respectant l'exigence environnementale.

La société va effectuer trois tris successifs :

- De 45% à 55% de matières valorisables revendues (ferrailles, métaux non ferreux, cartons,...) ;
- 35% pour produire du CSR (combustibles solides de récupération) après broyage revendus 5 €/tonne pour produire du béton (contrat avec Calcia) ;
- 10% à 20% comme déchets ultimes.

Le projet comporte un volet immobilier et un volet matériel. Les différents financeurs que sont l'Ademe, le Feder et le GIP Haute-Marne interviennent sur des périmètres différents :

- N°5690 : les postes ligne de tri de DIB, bennes, compresseur, minipelle, pont à bascule, dalle du bâtiment bénéficient d'un financement croisé Ademe / Feder / GIP.

	Aide base GIP	Taux
FEDER	344 320	30%
ADEME	180 943	16%
GIP Haute-Marne	164 206	14%
Maître d'ouvrage	458 263	40%
Total	1 147 732	100%

- N°5868 : les postes électricité, plomberie, enseigne et portes, portail métallique sont soutenus par un financement croisé Ademe / GIP

	Aide	Taux
ADEME	6 850	15%
GIP Haute-Marne	9 338	20%
Maître d'ouvrage	30 506	65%
Total	46 694	100%

Les financements croisés avec le Feder et/ou l'Ademe sont accordées sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020.

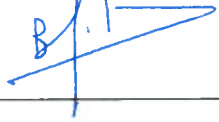
Il est à noter que le groupement est intervenu seul sur un troisième volet (N°5867 - acquisition de l'ancien site Humblot et travaux de toiture et de maçonnerie) à travers une aide de 20%, dans la limite 48.730 € sur 243.652 € HT. Cette subvention a été allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020.

L'engagement global étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter, à la SCIC DIB52, au titre de l'action 17-01 "Investissements environnementaux des entreprises" :

- une aide de 14 % dans la limite de 164.206 € du projet d'acquisition de « ligne de tri de DIB, bennes, compresseur, minipelle, pont à bascule, dalle du bâtiment » pour une assiette subventionnable de 1.147.732 € HT.
- une aide de 20 % dans la limite de 9.338 € du projet d'acquisition des postes « électricité, plomberie, enseigne et portes, portail métallique » pour une assiette subventionnable de 46.694 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRÉSIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-27
OBJET : Soremo - Station d'évapo-concentration des déchets liquides & tambour de recyclage des scories d'aluminium	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Implantée à Chaumont depuis 1989, SOREMO est spécialisée dans le recyclage et la valorisation des moteurs en fin de vie pour produire des lingots d'alliages d'aluminium de haute qualité pour l'industrie automobile européenne.

Fournisseur de premier plan des constructeurs tels que PSA et Renault-Dacia, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 26.301.718 €HT en 2016, un résultat net de 187.223 €, emploie 29 salariés et exporte plus de 45 % de sa production.

Ces dernières années, le site de Chaumont a connu de forts investissements :

Nom	Montant retenu	Aide GIP	Taux	Année Engagement
Bâtiment de stockage de l'aluminium prêt à fondre (9.500 m ²)	1.860.438	372.088	20%	2015
Modernisation des capacités de fusion	1.111.855	277.964	25%	2012
Etudes environnementales	94.720	25.000	26%	2002

Année	2014	2015	2016
Tonnage traité	54.041	55.260	56.553

La demande d'aluminium recyclé dans la construction automobile ne cesse de croître afin de répondre au besoin d'allègement des véhicules.

L'activité de SOREMO génère des déchets ultimes qui sont aujourd'hui confiés à des prestataires extérieurs et représentent un coût de traitement en constante augmentation.

En effet, le processus de recyclage des moteurs en fin de vie se déroule en trois étapes successives :

1. Le broyage et le lavage de la matière. Cette étape génère des déchets liquides lors des opérations de lavage composés à 85% d'eau ;
2. La séparation des différents composants (acier, fonte, aluminium, cuivre,...) ;
3. La fusion de la fraction aluminium afin de produire des lingots revendus aux constructeurs automobiles européens. Cette étape génère une quantité importante de scories (aluminium métallique et oxydes d'aluminium). Les autres métaux (aciers) sont broyés et calibrés pour être réutilisés par l'industrie sidérurgique pour la fabrication d'éléments de construction.

L'entreprise souhaite investir dans des outils lui permettant de réduire la quantité de déchets ultimes et d'augmenter ainsi le taux de valorisation global de l'activité de recyclage.

Une station d'évapo-concentration pour les déchets liquides permettrait de résoudre la problématique de l'étape 1 grâce au traitement du déchet par évaporation sous vide, afin de séparer l'eau (intégralement réutilisée en boucle fermée dans le process) du concentrât. Le volume à évacuer pour l'incinération passerait de 1.175 m³/an de déchets liquides (coût annuel : 270.250 €) à 175 m³/an de concentrât ultime (coût annuel : 40.250 €).

La problématique des scories d'aluminium pourrait être traitée par l'emploi d'un tambour spécial de broyage séparant les oxydes d'aluminium de l'aluminium lui-même. Les deux produits sont valorisables. Le retraitement des scories d'aluminium s'élève à 2.200 t/an actuellement (coût annuel 242.000 €) alors que la solution technique retenue permettrait de récupérer 330 t/an d'aluminium réinjectées dans le process au niveau de l'étape 3 (valeur 264.000 €) et la production de 1.870 t/an d'oxydes utilisées par la société Lafarge-Holcim pour l'élaboration de ciment.

Ces deux améliorations du process de fabrication permettraient selon l'entreprise d'améliorer son taux de valorisation global de 6% et réduiraient l'évacuation de 3.000t/an de déchets transportées par camion.

Ce programme d'investissement a reçu l'appui de l'Ademe et du conseil régional dans le cadre du programme Climaxion. Une subvention de 13% dans la limite de 200.000 € pour un coût arrêté à 1.512.000 € HT (total devis 1.512.890 € HT).

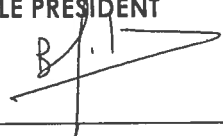
Cette aide est octroyée au titre du régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014. Ce régime permet une aide plafonnée à 65% pour les petites entreprises (chapitre 6.1 « Aides à l'investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE »).

L'aide que pourrait apporter le groupement s'élèverait à 20%, dans la limite de 302.400 € de l'assiette retenue par l'Ademe et le conseil régional.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-01 "Investissements environnementaux des entreprises" une aide de 20 % dans la limite de 302.400 € du projet d'acquisition d'une station d'évapo-concentration des déchets liquides et d'un tambour de recyclage des scories d'aluminium réalisé par l'entreprise SOREMO pour une assiette subventionnable de 1.512.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le	19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018		

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-28
OBJET : Communauté d'Agglomération de Chaumont - construction d'un groupe scolaire maternelle - Nogent	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Sur la commune de Nogent, les enfants de maternelle sont scolarisés dans deux écoles maternelles regroupant 140 élèves sur six classes.

Les bâtiments mis à la disposition de la commune à l'intercommunalité furent construits dans les années 1970 et nécessitent aujourd'hui de lourds travaux en terme d'isolation, d'accessibilité et de mises aux normes.

La communauté de communes de bassin nogentais a lancé pour projet, reprise par la communauté d'agglomération de Chaumont, de construire un groupe scolaire dédié aux élèves de maternelle regroupant l'ensemble des classes sur un même site d'enseignement.

Ce rapprochement permettra également une mutualisation des transports scolaires avec le groupe scolaire primaire Baudon-Rostand tout proche, de la restauration avec la proximité de la cantine du collège Françoise Dolto, des équipements sportifs, de l'entretien, de la maintenance et du stationnement.

Le groupement adopte la même assiette de subvention que celle retenue par le conseil départemental. Ainsi, sur un total d'opération de 2.893.500 € HT, le plafond des dépenses éligibles pour le conseil départemental est de 2.451.500 €.

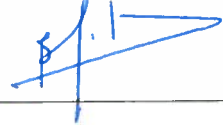
Sur cette base, les aides accordées sont de :

Financier	Montant	Taux
Etat (DETR + FSIL)	907 055	37%
Conseil départemental	379 982	15%
GIP	612 875	25%
C. Agglo. de Chaumont	551 588	23%
TOTAL	2 451 500	100%

Il est à noter que le groupement interviendra également à parité avec EDF sur le volet économie d'énergie au titre de l'action 17-29 "Programme d'économie d'énergie des collectivités territoriales".

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 17-29 "Groupes scolaires" une aide de 25 % dans la limite de 612.875 € du projet de construction d'un groupe scolaire maternelle à Nogent sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Chaumont pour une assiette éligible de 2.451.500 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 10 JAN 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-29
OBJET : Mise en accessibilité de la gare de Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le contrat de projets 2007-2013 prévoyait la création, la modernisation et la mise en accessibilité des gares de la région.

D'importants travaux visant à créer, autour de la gare de Chaumont, un pôle d'échange multimodal, ont été conduits par la Ville de Chaumont et la communauté d'agglomération de Chaumont. L'objectif est d'améliorer la mobilité des personnes par un meilleur accès aux différents modes de transports.

Seule la gare de Chaumont n'avait pas fait l'objet d'une réfection. Il a donc été convenu de réaliser, de manière concomitante, des travaux de modernisation et de mise en accessibilité, incluant le bâtiment voyageurs, dans le périmètre de la SNCF, et les quais, dans le périmètre de SNCF Réseau (anciennement RFF).

Pour rappel, le Groupement a accompagné la SNCF sur son projet de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Chaumont. L'aide accordée le 1^{er} décembre 2014 s'élevait à 13 %, dans la limite de 261.042 €, d'une assiette arrêtée à 2.000.000 € HT.

Par ailleurs, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 19 décembre 2016, a été appelé à se prononcer sur la demande de financement présentée par SNCF Réseau dans le cadre de la mise en accessibilité des quais.

Les travaux, d'un montant estimé à 4 M€, consistent à mettre en place trois ascenseurs sur les quais 1 – 2 et 3, à rehausser les quais de 55 cm, à poser des bandes d'éveil de la vigilance le long des quais, à mettre en place un garde-corps sur le quai 3, à déposer des passages planchiés en milieu de quais, à mettre les escaliers aux normes et à rénover le passage souterrain.

L'aide du GIP est destinée à faire baisser la participation financière de la communauté d'agglomération et de la Ville de Chaumont.

L'aide du GIP était limitée à 238.958 €, représentant 6 % du montant de travaux de 4 M€ HT.

La convention d'aide correspondante n'a pas été signée par SNCF Réseau en raison d'une modification du programme. En effet, les premières études, après prise en compte des contraintes du site (exploitant, TER, etc...), ont poussé à planifier la quasi-totalité des travaux de nuit.

D'autre part, le réhaussement des quais 1, 2 et 3 nécessite des travaux sur les voies afin d'assurer un alignement quais/voies optimal et d'assurer le respect des gabarits bas pour les matériels roulants. Ces travaux vont modifier la géométrie et le positionnement des voies qui sont déjà contraints du fait de l'engagement du gabarit GB1 servant au fret, par le bord des marquises, et du fait également de l'entraxe de voies qui ne sont plus aux normes. Il est donc prévu le ripage des voies 1, 1bis, le réalignement des voies 1 et 2, la découpe de la marquise des quais 1 et 2, la démolition de la marquise du quai 3.

Les optimisations de longueurs de quai et quelques modifications d'aménagements dans le souterrain ont permis de statuer sur une augmentation prévisionnelle de 1,35 M€, portant ainsi le budget global à 5.350.000 € HT.


Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, à SNCF Réseau, conformément à la fiche 16-11 du programme d'activité 2017 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », d'une aide de 5%, dans la limite de 319.553 €, d'une assiette limitée à 5.350.000 € HT.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 € pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter l'attribution, à SNCF Réseau, conformément à la fiche 17-11 du programme d'activité 2017 « Aide directe et indirecte immobilier entreprise », d'une aide de 5%, dans la limite de 319.553 €, d'une assiette limitée à 5.350.000 € HT.

Cette décision annule et remplace la décision du 19 décembre 2016 d'attribuer une subvention limitée à 238.958 €, représentant 6 % du montant de travaux de 4 M€ HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 22 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-31
OBJET : SAINT-DIZIER – Reprise de l'entrée de ville Ouest – 2^e tranche	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Dans le prolongement des travaux de requalification réalisés dans le cœur de ville, la Ville de Saint-Dizier a fait le choix de traiter également la jonction vers les linéaires de pénétration.

Deux axes de connexion vers la RN4 sont privilégiés : à l'Ouest, en direction de Vitry le François puis Paris, et au Sud en direction de Chaumont.

Les entrées de ville, à l'image de l'accès Nord de Saint-Dizier (direction Bar-le-Duc) doivent être lisibles, tant en terme de mobilité, de sécurité routière, que d'aménagement et de fonctionnalités de l'espace.

Le 4 juillet 2016, le comité exécutif a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention, dans le cadre du contrat de ville, pour la première tranche de travaux portant sur la jonction Ouest et notamment le linéaire Avenue de la République – Avenue Salengro (subvention de 270.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 900.000 € HT).

La Ville de Saint-Dizier souhaite maintenant poursuivre les travaux par le réaménagement de l'Avenue Roger Salengro, jonction entre l'Avenue de la République et le centre-ville, et la RN 4.

L'opération va contribuer à la finalisation de l'opération globale visant à redessiner et à homogénéiser les espaces publics, tout en intégrant un éclairage public performant et en améliorant l'accessibilité.

Les travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 792 350 € HT, vont consister en :

- La reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- L'aménagement de l'avenue et de ses bordures, ainsi qu'en la réfection des trottoirs,
- L'installation d'arrêts de bus et de mobilier urbain (panneaux, potelets, arceaux, corbeilles...),
- L'aménagement paysager de l'avenue.

Le coût de la deuxième tranche est estimé à 1.792.350 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

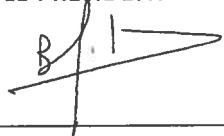
Financier	Subvention attendue			Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Agence de l'Eau Seine-Normandie	265.896	85.009	5 %	1.700.000	80.629	5 %
Conseil départemental	760.000	170.455	10 %		161.672	10 %
GIP Haute-Marne	1.700.000	510.000	28 %		510.000	30 %
Ville de Saint-Dizier		1.026.885	57 %		947.699	56 %
TOTAL		1.792.349	100 %		1.700.000	100 %

Le début des travaux est prévu à l'automne 2017 et ceux-ci vont s'étaler sur deux ans.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter l'attribution d'une subvention limitée à 510.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.700.000 €, conformément aux montants inscrits dans le contrat de ville 2015-2020.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small> 22 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-32
OBJET : Contrat de ville de Langres 2015-2020 – Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Rappel du bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 5 juillet 2012, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Langres 2010-2014, qui comportait cinq opérations. Le coût total était estimé à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

A fin 2014, deux opérations avaient été réalisées :

- la construction du centre aquatique sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Grand Langres,
 - la rénovation de la place Diderot sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Langres,
- pour un montant global de travaux de 10.170.051 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 3.009.614 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 49 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la candidature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 4 juillet 2016, a validé une enveloppe de 6.490.000 € pour l'ensemble des 22 opérations du contrat de Ville de Langres 2015-2020 (coût total 26.253.225 €) dont le détail figure en annexe.

La convention de partenariat entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Langres a été signée le 10 novembre 2016.

Le GIP Haute-Marne a engagé 1.637.668 € sur ces projets, dont 1.289.688 € (79 %) ont été versés à ce jour.

Il est proposé aujourd'hui de modifier et de compléter le contrat de ville de Langres 2015-2020.

Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Axe 1 : Patrimoine culturel

Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés

Il est proposé de scinder cette action en deux et d'augmenter de 4.350.154 € HT le montant des travaux à prendre en compte, la subvention globale du Groupement passant de 600.000 € à 705.046 €.

En effet, des travaux de restauration devront être entrepris sur les remparts et feront l'objet d'une convention de financement entre l'Etat, la Région Grand Est, le conseil départemental de la Haute-Marne, la Ville de Langres et le GIP Haute-Marne. Ces travaux, qui devraient s'étaler sur 8 ans, sont estimés à 6 M€. Le GIP Haute-Marne pourrait participer à hauteur de 10 % du montant des travaux, soit une subvention limitée à 600.000 €.

Par ailleurs, il convient de prévoir des crédits complémentaires pour la restauration et la mise en valeur de la Maison Renaissance, dont le coût est estimé à 350.154 € HT. L'aide attendue du GIP Haute-Marne, au taux de 30 %, s'élève à 105.046 €.

◆ Coût prévisionnel remparts :	6.000.000 € HT	◆ Coût prévisionnel Maison Renaissance :	350.154 € HT
◆ GIP :	600.000 € (10 %)	◆ GIP :	105.046 € (30 %)
◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres		◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres	

Action 1-2 : Réserves des Musées

Il est proposé de porter le montant de l'opération de 375.000 € HT à 615.000 € HT, la subvention, au taux de 20 %, passant de 75.000 € à 123.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 615.000 € HT
- ◆ GIP : 123.000 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 1-3 : Restauration d'oeuvres

Il est proposé de porter le montant des dépenses de 406.000 € HT à 500.000 € HT, la subvention, au taux de 30 %, passant de 121.800 € à 150.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 150.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 1-4 : Programme de modernisation des équipements culturels (Musée des lumières Denis Diderot – Musée Guy Baillet – Bibliothèque Marcel Arland – Réserves des Musées)

Il s'agit d'une nouvelle action visant à moderniser, restaurer et équiper les sites culturels de la ville de Langres pour la mise en valeur et la conservation des œuvres dans de bonnes conditions :

- Musée Denis Diderot : réalisation de travaux d'adaptation des existants par la mise en œuvre de rideaux occultants motorisés pour les expositions réalisées dans la Salle Colson, achat de mobilier pour le stockage des manuscrits et autres ouvrages (*seuls les éléments fixes seront éligibles aux aides du GIP Haute-Marne*), mise en place d'un rideau métallique à l'entrée du Musée,
- Musée Guy Baillet : Installation d'équipements de mise en lumière pour la mise en valeur des œuvres exposées sur l'ensemble du Musée (*seuls les éléments fixes seront éligibles aux aides du GIP Haute-Marne*), réalisation de travaux de mise aux normes des installations techniques vétustes telles que le système de détection incendie ainsi que l'ascenseur desservant l'ensemble des niveaux du Musée,
- Bibliothèque Marcel Arland : réalisation de travaux d'aménagement divers liés au fonctionnement de la bibliothèque avec notamment la création de locaux de stockage et la réalisation de travaux de mise en conformité sécurité-incendie du monte-livres (*seuls les éléments fixes seront éligibles aux aides du GIP Haute-Marne*),
- Réserves des Musées : achat de mobilier permettant d'installer les collections telles que le lapidaire, les animaux naturalisés, la petite archéologie et le mobilier regroupant commodes, armoires et cadres (*seuls les éléments fixes seront éligibles aux aides du GIP Haute-Marne*).

- ◆ Coût prévisionnel : 453.000 € HT
- ◆ GIP : 135.900 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 1-5 : Tour Navarre

Nouvelle action – Chiffrage ultérieur

Axe 2 : Aménagements centre historique

Action 2-1 : Requalification des Place Burelle et Place du Centenaire

Maintien de l'action mais chiffrage ultérieur

Action 2-2 : Requalification rue Cardinal Morlot et Place Ziegler

Sans changement

Action 2-3 : Signalétique urbaine

Sans changement

Action 2-4 : Rénovation des ascenseurs inclinés qui relie le parking Sous-Bie au centre-ville

Sans changement

Action 2-5 : Création d'une aire d'accueil et de services pour camping-car

Sans changement

Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère

Sans changement

Action 2-7 : Cinéma

Ancienne action 7-2 dans le quartier de la Citadelle.

Maintien de l'action, mais dans le centre historique, avec un montant différent et sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Grand Langres (CCGL) *(les études ne pourront pas être financées indépendamment du projet)*.

- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 60.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCGL

Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité

Action 3-1 : Equipements de vidéo protection

Sans changement

Action 3-2 : Fibre optique

Sans changement concernant le montant, mais maîtrise d'ouvrage Ville de Langres ou CCGL.

Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines

Action 4-1 : Requalification de la rue de la Tuilerie

Sans changement

Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée

Sans changement

Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux

Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics

Sans changement

Action 5-2 : Requalification de la rue de l'Etoile de Langres

Nouvelle action

Une première partie de la voie avait été structurellement renforcée il y a une vingtaine d'années, permettant de limiter les interventions ultérieures à des opérations d'entretien de la couche de roulement.

La seconde partie, entre le carrefour de la rue de la Poudrière et la déchetterie intercommunale située à son extrémité Est, n'a pas fait l'objet de travaux de structure de chaussée. Elle s'est donc dégradée considérablement au fil des années sous l'effet du trafic poids lourds des activités riveraines (déchetterie, Imprimeries de Champagne, GRAGLIA TP, CORMAT matériel agricole, MIQUEE, SITA DECTRA...).

Il est donc prévu de requalifier cette chaussée dans sa structure jusqu'à la couche de roulement, et de créer des accotements stabilisés.

- ◆ Coût prévisionnel : 160.000 € HT
- ◆ GIP : 48.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Axe 6 : Intermodalités et transports

Action 6-1 : Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêt des transports urbains

Se substitue à l'ancienne action « aménagement qualitatif de la place de la Gare et des alentours »

Une trentaine de points d'arrêt, non conformes à la réglementation, sont concernés. Il s'agit par exemple de mettre en place des bordures « quai-bus » de 22 cm lorsque la pente du plan incliné, qui se déplie à l'arrêt du bus pour permettre l'accès d'un fauteuil roulant, est trop forte.

D'autres travaux seront nécessaires, selon le cas, pour un parfait respect de la réglementation technique PMR de l'espace public.

- ◆ Coût prévisionnel : 300.000 € HT
- ◆ GIP : 90.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage Ville de Langres

Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand Langres

Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs

Maintien de l'action mais nouveau chiffrage

Dans le cadre de sa politique éducative, la communauté de communes souhaite, en accord avec la Ville de Langres, regrouper les trois écoles de quartier (groupe scolaire primaire des Ouches, école maternelle de la Grenouille, école élémentaire de la Bonnelle) dans le but :

- d'offrir un pôle scolaire moderne au Sud de Langres,
- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants durant les temps scolaire et périscolaire, notamment des enfants en situation de handicap,
- de créer un véritable pôle éducatif dans la continuité de la Maison de l'Enfance qui a ouvert ses portes en septembre 2014.

- ◆ Coût prévisionnel : 6.108.746 € HT
- ◆ GIP : 1.832.624 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCGL

Action 7-2 : Cinéma

Nouvelle action 2-7 dans aménagement centre historique

Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la Citadelle (bâtiment 10 – maison médicale)

Modification de l'intitulé qui était : « Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (groupe scolaire).

Il s'agit de la même voirie que celle prévue initialement. Le groupe scolaire prévu au départ a été remplacé par la maison médicale.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.868.500 € HT
- ◆ GIP : 373.700 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCGL

Action 7-4 : Création de voies d'accès - infrastructures pour accès cinéma

Action déjà supprimée auparavant.

Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle

Le montant des travaux est en diminution. Ils étaient estimés au départ à 204 000 € HT et la subvention du Groupement, au taux de 10 %, s'élevait à 20 400 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 85.000 € HT
- ◆ GIP : 25.500 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCGL

Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne (quartier de la Citadelle) – activités tertiaires et services à la population

Le montant des travaux est en augmentation car ils étaient estimés au départ à 1.210.000 € avec une subvention du Groupement de 121.000 € (10 %).

- ◆ Coût prévisionnel : 2.365.000 € HT
- ◆ GIP : 709.500 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCGL

Action 7-7 : Pôle petite enfance

Sans changement

Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat

Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture

Sans changement

Axe 9 : Modernisation des équipements et espaces publics

Action 9-1 : Hôtel de Ville

Nouvelle action

La Ville de Langres souhaite moderniser et restaurer l'hôtel de ville de Langres, suivant un programme pluriannuel de travaux en trois phases :

- Phase 1 : réalisation de travaux d'aménagement et achat de mobilier (*seuls les éléments fixes seront éligibles aux aides du GIP Haute-Marne*) afin d'installer, dans les bureaux actuels, les nouveaux services mutualisés avec le Grand Langres (services techniques, services finances, services commande publique, service ressources humaines...) et réalisation de l'aménagement des locaux d'archives au sous-sol afin de libérer les combles pour la phase 2,
- Phase 2 : réaménagement général de l'hôtel de ville, dont une extension des bureaux dans une partie des combles : mise aux normes du bâtiment, isolation des combles, des murs et remplacement de fenêtres encore en simple vitrage,
- Phase 3 : restauration des éléments du monument classé (façades, peinture, etc.).

- ◆ Coût prévisionnel : 1.600.000 € HT
- ◆ GIP : 480.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 9-2 : Réhabilitation ou reconstruction de vestiaires pour le Tennis Club

Nouvelle action

La Ville de Langres prévoit la réhabilitation complète ou la reconstruction, en modules préfabriqués, des vestiaires des courts de tennis de Langres.

L'option la plus avantageuse sera retenue après un diagnostic complet du bâtiment existant, qui est très vétuste, non accessible et mal isolé. Les vestiaires par exemple ne permettent pas d'accueillir les groupes de scolaires dans des conditions décentes.

- ◆ Coût prévisionnel : 140.000 € HT
- ◆ GIP : 42.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 9-3 : Réhabilitation des équipements sportifs

Nouvelle action

La Ville de Langres souhaite réhabiliter le gymnase Gustave Blanchard qui constitue l'équipement sportif majeur de la ville.

Le programme de travaux comprend le confortement de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des équipements de ventilation sanitaire et de chauffage, la mise en accessibilité de l'entrée du bâtiment, des circulations et des sanitaires, aux personnes à mobilité réduite.

- ◆ Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- ◆ GIP : 180.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 9-4 : Réhabilitation de l'EPIDE

Nouvelle action

La Ville de Langres souhaite moderniser et entretenir les locaux municipaux loués à l'EPIDe (Etablissement pour l'Insertion dans l'Emploi et la Défense) suivant un programme pluriannuel de trois ans :

- Phase 1 : travaux d'entretien du clos et couvert et des espaces extérieurs, des menuiseries extérieures, des cheminées, de la toiture et des revêtements de la cour,
- Phase 2 : réhabilitation des locaux de restauration, mise aux normes et modernisation de la cuisine,
- Phase 3 : réhabilitation des salles de bains et de la ventilation mécanique générale du bâtiment.

- ◆ Coût prévisionnel : 250.000 € HT
- ◆ GIP : 75.000 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Action 9-5 : Toiture Poinfor

Nouvelle action

La Ville de Langres souhaite entreprendre des travaux de reprise complète de la partie centrale de la toiture du bâtiment communal hébergeant POINFOR. L'objectif est de supprimer l'ensemble des fuites, de reprendre l'isolation, de sécuriser les accès et d'installer une ligne de vie.

- ◆ Coût prévisionnel : 85.000 € HT
- ◆ GIP : 25.500 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Axe 10 : Rayonnement culturel

Action 10-1 : Langres à la Renaissance 2018

Nouvelle action

En 2018 ; la Ville de Langres oriente sa programmation culturelle autour du thème « Langres à la Renaissance ».

Cet événement, à vocation patrimoniale, culturelle et touristique, associera les services municipaux, des acteurs associatifs (6 associations partenaires) ou éducatifs (lycée Diderot) de la ville et du territoire, des partenaires universitaires, des musées et des partenaires publics et privés en lien avec le thème et la valorisation de ce patrimoine.

Programmé en fonction de la fréquentation touristique de la ville, l'événement se déroulera du 6 avril au 7 octobre 2018. Le cœur de la manifestation sera constitué d'une exposition bilan sur les arts à Langres au XVIe Siècle. Un catalogue associant une vingtaine de chercheurs accompagnera et prolongera l'exposition. Une vingtaine d'actions de médiation pour tous les publics et une programmation de spectacles (déambulations, théâtre, musique et danse) accompagneront l'événement et l'exposition.

Un lien sera également créé avec le calendrier habituel de la ville (journées des métiers d'art en avril, journées européennes du patrimoine en septembre, rencontres philosophiques de Langres en octobre...).

- ◆ Coût prévisionnel : 303.100 € HT
- ◆ GIP : 90.930 € (30 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Langres

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 prenant en compte, à la demande de la Ville de Langres

- Action 1-1 : l'augmentation de l'enveloppe de dépenses pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques protégés (remparts et Maison Renaissance) qui passe de 2.000.000 € HT à 6.350.154 € HT, la subvention globale du Groupement passant de 600.000 € à 705.046 € avec un taux de 10 % pour les remparts et de 30 % pour la Maison Renaissance,
- Action 1-2 : l'augmentation de l'enveloppe de dépenses pour les réserves des musées qui passe de 375.000 € HT à 615.000 € HT, d'où une aide du GIP Haute-Marne qui passerait de 75.000 € à 123.000 € (20 %),
- Action 1-3 : l'augmentation de l'enveloppe de dépenses pour les restaurations d'œuvres qui passe de 406.000 € HT à 500.000 € HT, l'aide du Groupement étant portée de 121.800 € à 150.000 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 1-4 – Programme de modernisation des équipements culturels (Musée des Lumières Denis Diderot – Musée Guy Baillet – Bibliothèque Marcel Arland – Réserves des Musées), avec un montant de travaux estimé à 453.000 € HT et une aide attendue du GIP de 135.900 € (30 %),
- l'inscription d'une nouvelle action 1-5 – Tour Navarre – dont le chiffrage est à l'étude,
- le chiffrage ultérieur de l'action 2-1 – Requalification de la Place Burelle et de la Place du Centenaire,
- la prise en compte, dans l'axe 2 – aménagements centre historique, de l'action 2-7 – Cinéma – initialement prévue dans l'axe 7 – quartier de la Citadelle. Les travaux seront portés par la CCGL, le montant des travaux étant estimé à 200.000 € HT (au lieu de 4.270.000 € HT initialement) et une aide attendue du GIP de 60.000 € (au lieu de 862.654 €), soit 30 %,
- la maîtrise d'ouvrage de l'action 3-2 – fibre optique, qui pourrait être portée soit par la Ville de Langres, soit par la CCGL,
- la création d'une nouvelle action 5-2 – Requalification de la rue de l'Etoile de Langres, avec un montant de travaux estimé à 160.000 € HT et une aide attendue du GIP de 48.000 € (30 %),
- la modification de l'intitulé de l'action 6-1 – Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêt des transports urbains (au lieu de « aménagement qualitatif de la place de la Gare et des alentours »), sans modification des montants,
- la modification de l'intitulé de l'action 7-1 – Pôle scolaire quartiers neufs, et du montant de travaux qui passe de 8.857.700 € HT à 6.108.746 € HT, et une aide attendue du Groupement de 1.832.624 € (au lieu de 2.657.310 €), soit 30 %. Par ailleurs, l'opération sera portée par la CCGL,
- le transfert de l'action 7-2 – Cinéma (quartier Citadelle) vers l'action 2-7 – Cinéma (centre historique),
- le portage de l'action 7-3 – Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT, par la CCGL,
- action 7-5 – Création de voies d'accès – Infrastructures pour accès Sud de la Citadelle – dont le montant de travaux passe de 204.000 € HT à 85.000 € HT, et l'aide attendue du GIP passe de 20.400 € (10 %) à 25.500 € (30 %),

- action 7-6 – Aménagement du bâtiment 21 avenue Turenne – activités tertiaires et services à la population – dont le montant de travaux passe de 1.210.000 € HT à 2.365.000 € HT, et l'aide attendue du GIP passe de 121 000 € (10 %) à 709.500 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 9-1 – Hôtel de Ville, avec un montant de travaux estimé à 1.600.000 € HT et une aide attendue du GIP de 480.000 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 9-2 – Réhabilitation ou reconstruction de vestiaires pour le Tennis club, avec un montant de travaux estimé à 140.000 € HT et une aide attendue du GIP de 42.000 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 9-3 – Réhabilitation des équipements sportifs, avec un montant de travaux estimé à 600.000 € HT et une aide attendue du GIP de 180.000 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 9-4 – Réhabilitation de l'EPIDE, avec un montant de travaux estimé à 250.000 € HT et une aide attendue du GIP de 75.000 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 9-5 – Toiture Poinfor, avec un montant de travaux estimé à 85.000 € HT et une aide attendue du GIP de 25.500 € (30 %),
- la création d'une nouvelle action 10-1 – Langres à la Renaissance 2018, avec un montant de dépenses estimé à 303.100 € HT et une aide attendue du GIP de 90.930 € (30 %),

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Langres figure en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX POUR
DECIDE**


d'acter ledit contrat de ville de Langres 2015-2020 modifié et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 30 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 28.345.525 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (ville, communauté de communes et PETR) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement sollicités sur les projets des collectivités (6.604.569 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.090.000 €). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 30 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Comité des Grands Groupements	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	